



CSE
SIÈGE
SNCF
RÉSEAU

Janvier 2026

COMPTE-RENDU CSE 15 janvier 2026



Le Comité social et économique du 15 janvier 2026 s'est tenu dans un contexte marqué par des enjeux forts autour de la formation, des besoins importants en recrutements et la poursuite de la mise en œuvre du projet Résonances. Les échanges ont porté principalement sur la stratégie de formation, l'organisation des campus et les conditions de travail des formateurs.

Approbation des procès-verbaux

L'approbation des procès-verbaux des séances du 20 novembre et du 18 décembre 2025 sont reportés.

Formation – Convention « Formateurs » et stratégie des campus

La direction présente les grandes orientations en matière de formation :

- Plus de 2 millions d'heures de formation réalisées ;
- 2 500 recrutements en 2025 et 2 600 prévus en 2026 ;
- 95 % des salariés auraient bénéficié d'au moins une formation.

La direction indique poursuivre une logique d'amélioration continue des dispositifs, avec l'intégration des NVNP, la création d'un nouveau cursus jeunes cadres M et T, et le maintien des ambitions en matière d'alternance.



Projet « 3 campus » :

Engagé depuis 2018, le projet a conduit à l'ouverture des campus de Bègles et Saint-Priest en 2022, ainsi qu'à la réhabilitation de Nanterre.

La direction indique que le projet de création sera clos en 2026, mais qu'un élargissement est à

l'étude compte tenu des besoins croissants.

Une hausse durable des recrutements est anticipée, avec une volonté d'augmenter les recrutements Jeunes Cadres, notamment sur les métiers SE.



ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES

La direction présente plusieurs axes de travail :

- Tentative de réouverture d'une école à Amiens à mi-2026 ;
- Maintien de l'école SE de Marseille ;
- Évolution des primes formateurs, avec distinction entre formateurs polyvalents et concepteurs ;
- Mise à disposition de logements pour formateurs, en tant qu'avantage en nature ;
- Élargissement des critères pour devenir formateur (pratiquer, animer ou expertiser une tâche essentielle de sécurité) ;
- Possibilité de maintien de formateurs retraités jusqu'à 3 ans après le départ ;
- Renforcement de la formation des formateurs occasionnels ;
- Déploiement de l'outil OCTOPUS pour optimiser la planification ;
- Évolution des cursus SE vers davantage de modularité ;

- Amélioration de l'accompagnement des stagiaires via le tutorat et un carnet de suivi digitalisé.



L'UNSA souligne que l'augmentation des volumes de formation et l'élargissement du vivier de formateurs ne doivent pas se faire au détriment de la qualité pédagogique, de la sécurité ferroviaire et des conditions de travail.

L'UNSA alerte également sur :

- La charge croissante pesant sur les formateurs ;
- Les disparités persistantes entre campus (logement, organisation) ;
- Le manque de reconnaissance des tâches invisibles (préparation, corrections).

**POUR MOI,
C'EST L'UNSA !**

Échanges avec les organisations syndicales

L'UNSA a interrogé la direction sur :

- La possibilité de télétravail ciblé pour certaines tâches ;
- L'harmonisation des pratiques entre campus ;
- L'égalité de traitement concernant les logements ;
- La hausse des accidents du travail chez les stagiaires ;
- La reconnaissance des formateurs dans les notations ;
- La mise en place de tickets restaurant ;
- La réalité du chiffre annonçant 95 % de salariés formés, notamment si les

formations obligatoires en e-learning sont incluses.

La direction indique que le télétravail fait l'objet de réflexions, tout en rappelant la priorité donnée au présentiel.

Elle reconnaît certaines disparités entre campus, notamment à Nanterre, sans projet arrêté à ce stade.

Aucun sujet identifié concernant les notations ou les tickets restaurant.

Concernant la sécurité des stagiaires, la direction affirme que des actions sont en cours.



Résonances point d'accompagnement

Un point d'avancement est présenté au 14 janvier 2026, en lien avec la création de la DG NEN au 1^{er} février 2026 :

- 100 % des entretiens exploratoires réalisés ;
- 96,8 % des entretiens d'orientation enregistrés ;
- 89,9 % des situations sécurisées.

Il reste 19 situations non sécurisées, dont plusieurs complexes ou sans perspectives à long terme.

Des difficultés de compréhension des agents concernant le rôle des CSE et les démarches associées ont été signalées, notamment pour la gestion des dossiers vacances.



- L'UNSA rappelle que les indicateurs chiffrés ne doivent pas masquer les situations individuelles encore fragiles.
- La lisibilité des dispositifs d'accompagnement et des interlocuteurs doit être améliorée rapidement afin de ne pas pénaliser les agents concernés.



Conclusion UNSA

Ce CSE confirme l'ampleur des transformations engagées, notamment en matière de formation.

L'UNSA restera vigilante afin que ces évolutions s'accompagnent :

- D'une formation de qualité ;
- De conditions de travail soutenables ;
- Et d'un accompagnement humain et lisible pour l'ensemble des agents.



BULLETIN D'ADHÉSION



J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

› Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

› Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

› Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM	N° DE CP*
PRÉNOM	CLASSE
DATE DE NAISSANCE	CP* CDI CDD
ADRESSE	ALTERNANT
CODE POSTAL	ENTREPRISE PRIVÉE
VILLE	EMPLOI TYPE
EMAIL	LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE
TÉLÉPHONE	ÉTABLISSEMENT
	TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

